

Programme « L'Europe pour les citoyens » 2014-2020

Objectif général

Afin de rapprocher l'Union de ses citoyens, les objectifs généraux du programme sont :

- Permettre aux citoyens de mieux comprendre l'Union, son histoire et sa diversité ;
- Promouvoir la citoyenneté européenne et améliorer les conditions de la participation civique et démocratique à l'échelle de l'Union.

Pays participants

- les 28 Etats membres ;
- la République de Macédoine, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, sous réserve de la signature de protocoles d'accord avec la Commission européenne.

Candidats potentiels : organisations à but non lucratif et organismes publics (collectivités territoriales,...)

Structure du programme 2014-2020

- Volet 1 - Mémoire européenne : Histoire de l'UE et projets liés à la mémoire
- Volet 2 - Engagement démocratique et participation civique
 - Jumelages de villes ;
 - Réseaux de villes jumelées ;
 - Projets de la société civile.
- Volet 3 - Action horizontale / Valorisation

Critères pris en compte lors de l'évaluation de la candidature

- Equilibre géographique
- Equilibre parmi les participants (avec priorité aux projets intégrant des personnes avec moins d'opportunités)
- Dimension transnationale et dynamique locale (implication d'acteurs de natures différentes)
- Dissémination des résultats
- Méthodes d'évaluation du projet
- Continuité du projet

Plus d'informations

- Site de l'Agence exécutive « Education, audiovisuel et culture » (Agence EACEA)
http://eacea.ec.europa.eu/europe-for-citizens_en
- Site du CIDEM, point national d'information pour le programme
<http://europepourlescitoyens.org/>

Nos coordonnées : Pauline Bozec (bozec@cidem.org) - 01.80.05.18.94

	Objectifs	Dates limites de dépôt des candidatures	Début du projet	Critères
Volet 1 - Mémoire européenne : Histoire de l'UE et projets liés à la mémoire				
	Sensibiliser les citoyens à la mémoire, l'histoire commune, les valeurs et le but de l'Union européenne en encourageant les débats, la réflexion et le développement de réseaux.	1 ^{er} mars	Entre le 1 ^{er} août de la même année et le 31 janvier de l'année suivant la date limite	Durée : 18 mois maximum (pour l'ensemble du projet) Subvention maximale : 100 000 € (forfait) Préfinancement : jusqu'à 50% Nombre minimum de partenaires : un projet doit impliquer des structures d' au moins un Etat membre , mais la priorité sera donnée aux projets transnationaux.
Volet 2 - Engagement démocratique et participation civique				
Jumelages de villes	Projets rassemblant un grand nombre de citoyens des villes jumelées autour de thèmes d'intérêt européen prédéfinis et liés à l'agenda politique de l'Union.	1 ^{er} mars	Entre le 1 ^{er} juillet de la même année et le 31 mars de l'année suivant la date limite	Durée : 21 jours maximum (pour la rencontre) Subvention maximale : 25 000 € (forfait) Nombre minimum de partenaires : 2
		1 ^{er} septembre	Entre le 1 ^{er} janvier et le 30 septembre de l'année suivant la date limite	Nombre minimum de participants invités : 25
Réseaux de villes jumelées	Projets multilatéraux mis en œuvre par des partenariats et des réseaux transnationaux, portant sur des questions d'intérêt commun et avec pour objectif de développer une coopération thématique durable.	1 ^{er} mars	Entre le 1 ^{er} juillet et le 31 décembre de la même année	Durée : 24 mois maximum (pour l'ensemble du projet) Nombre minimum d'événements : 4
		1 ^{er} septembre	Entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin de l'année suivant la date limite	Subvention maximale : 150 000 € (forfait) Préfinancement : jusqu'à 50% Nombre minimum de partenaires : 4 Part minimum de participants invités : 30%
Projets de la société civile	Projets mis en œuvre par des partenariats transnationaux, rassemblant des citoyens de différents horizons afin de leur donner l'opportunité de participer concrètement au processus de prise de décision dans l'Union européenne dans les domaines liés aux objectifs du Programme.	1 ^{er} mars	Entre le 1 ^{er} août de la même année et le 31 janvier de l'année suivant la date limite	Durée : 18 mois maximum (pour l'ensemble du projet) Subvention maximale : 150 000 € (forfait) Préfinancement : jusqu'à 50% Nombre minimum de partenaires : 3
Volet 3 - Action horizontale / Valorisation				
	Soutenir des initiatives qui permettent de valoriser les résultats de projets déjà menés et d'apprendre des expériences vécues. Ces activités seront organisées par la Commission européenne. Il ne sera pas possible de déposer une demande de subvention dans le cadre de ce volet.			
Volets 1 et 2 - Subventions de fonctionnement				
	Soutenir financièrement les organisations d'intérêt européen visant à promouvoir la mémoire, l'histoire et l'identité européennes et à encourager la participation civique et démocratique des citoyens à l'échelle de l'UE. Les principales activités de ces organisations devront porter directement sur ces thématiques générales (par opposition aux organisations qui promeuvent exclusivement des intérêts sectoriels, tels que l'environnement, la santé,...). Les subventions de fonctionnement seront pluriannuelles.			

